

# La protection et la mise en valeur du mont Royal

---

## Contenu de la présentation

Le mandat confié à l'OCPM porte aussi sur les incidences du «Projet de règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM)» sur le «Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal» en cours d'adoption – c'est-à-dire sur le projet de modification du Document complémentaire visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal.

La présentation qui suit porte sur les dispositions à introduire au Document complémentaire au Plan d'urbanisme destinées à encadrer l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal.

# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme

---

Le Document complémentaire est une partie intégrante du Plan d'urbanisme. Son inclusion est requise par la Charte de la Ville de Montréal (article 88).

Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal propose des régimes de protection des milieux naturels, des milieux construits et aménagés et des paysages du mont Royal. L'enchâssement de ces régimes de protection dans le Document complémentaire permet :

- ❑ d'assurer l'harmonisation des règlements des arrondissements avec les orientations du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal
- ❑ de traduire les régimes de protection sous forme de règles et de critères qui seront intégrés dans la réglementation des arrondissements
- ❑ d'encadrer tout changement à ces règles et critères dans une démarche de modification adoptée par le conseil municipal, suite à une consultation par l'Office de consultation publique de Montréal

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## L'application des régimes de protection

Les régimes de protection proposés par le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal :

- ❑ s'appuient sur trois types d'action:
  - l'intervention municipale sur le domaine public et les parcs
  - la mise en place de mesures réglementaires
  - la concertation avec les partenaires, surtout les institutions, en vue de constituer le Pacte patrimonial du Mont-Royal



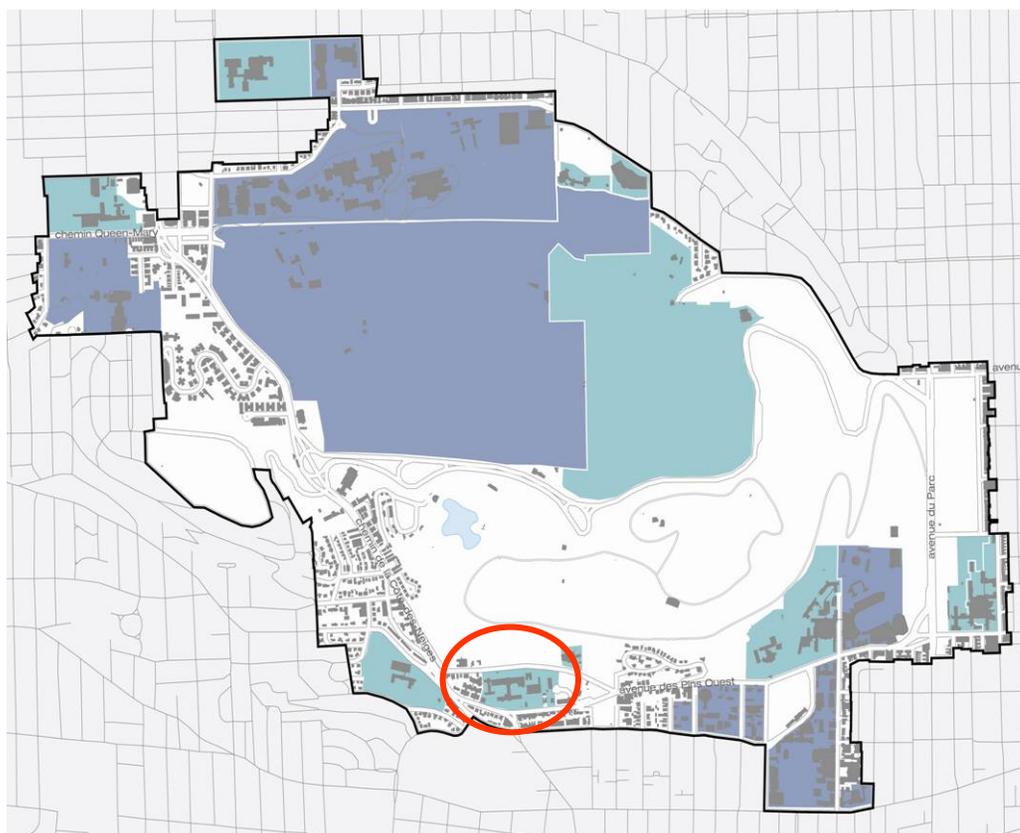
- ❑ s'appliquent de façon différenciée à chacune des grandes composantes:

- Parcs
- Institutions
- Secteurs résidentiels
- Réseau viaire

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## L'application des régimes de protection

## Les institutions



■ Régies par un règlement particulier

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges  
Oratoire Saint-Joseph  
Université de Montréal  
Université McGill

■ Sans règlement particulier

CHUM – Hôtel-Dieu  
Cimetière Mont-Royal  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Notre-Dame  
Couvent des Hospitalières  
Couvent des Soeurs des Saints  
Noms de Jésus et de Marie



**CUSM – Hôpital Général**  
CUSM – Royal Victoria  
Hôpital Shriners  
Pavillon Vincent-D'Indy  
Prêtres de Saint-Sulpice

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## L'application des régimes de protection

## Les institutions

### Mesures proposées

1. Dans le cas des institutions ayant déjà des dispositions réglementaires assurant la protection de leurs patrimoines, les introduire au Document complémentaire au PU pour les pérenniser
2. Dans le cas des autres institutions, dont le CUSM – Hôpital général de Montréal, procéder à une planification concertée dans la poursuite des objectifs du Plan, et d'ici là, limiter les développements possibles aux interventions requises pour assurer la mise aux normes de leurs bâtiments

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## Le pacte patrimonial du Mont-Royal

## Les institutions

L'engagement des propriétaires institutionnels à la protection et à la mise en valeur des patrimoines de leurs propriétés est essentiel.

Différents objets d'engagement ont été communiqués à chacun des propriétaires institutionnels, dont le CUSM, l'ensemble de ces engagements constituant le Pacte patrimonial du Mont-Royal.

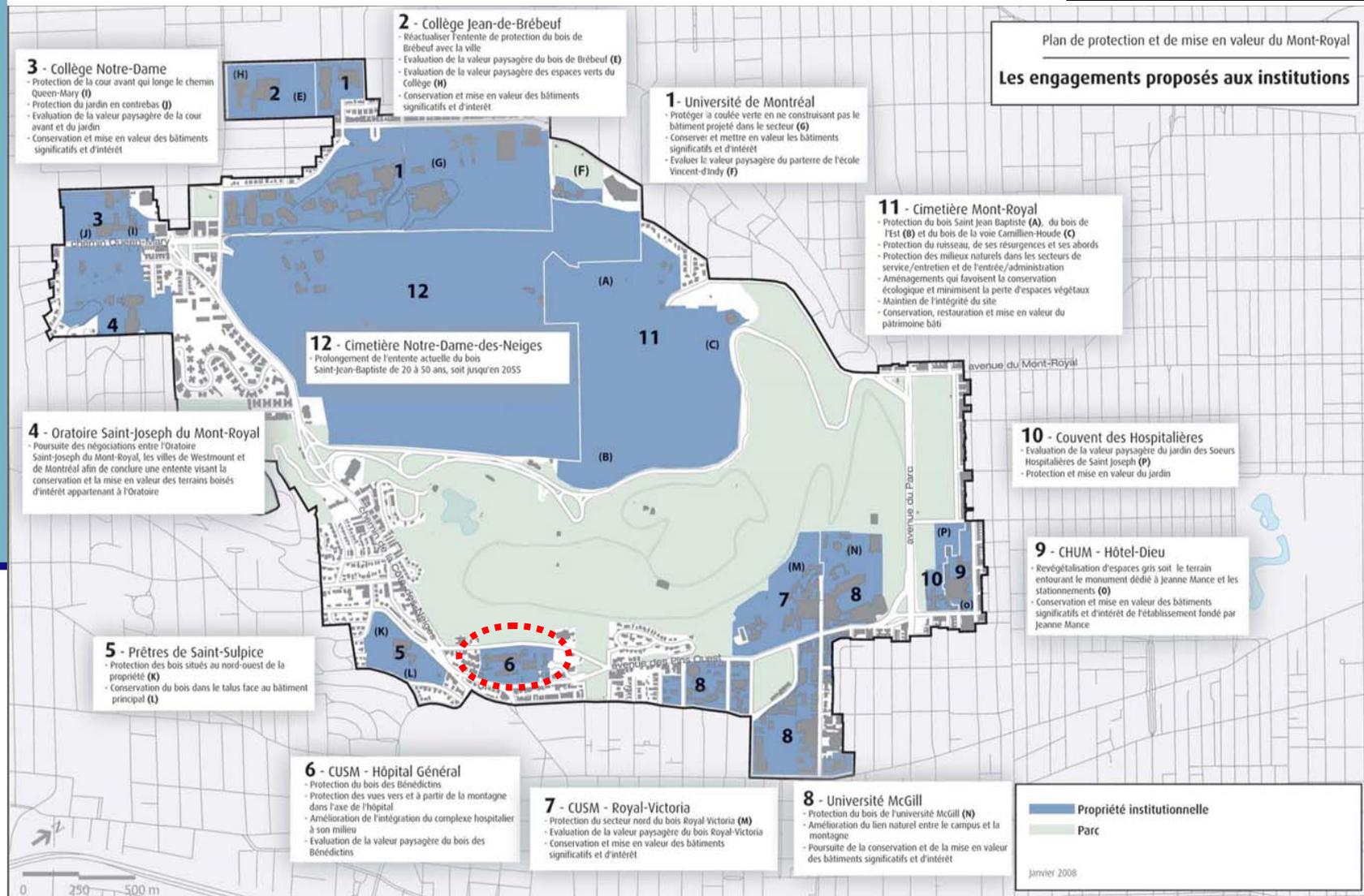
Ces engagements se concrétiseront dans le cadre d'exercices de planification concertée et prendront la forme de :

- modifications au Document complémentaire au Plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement concerné
- engagements contractuels

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## Le pacte patrimonial

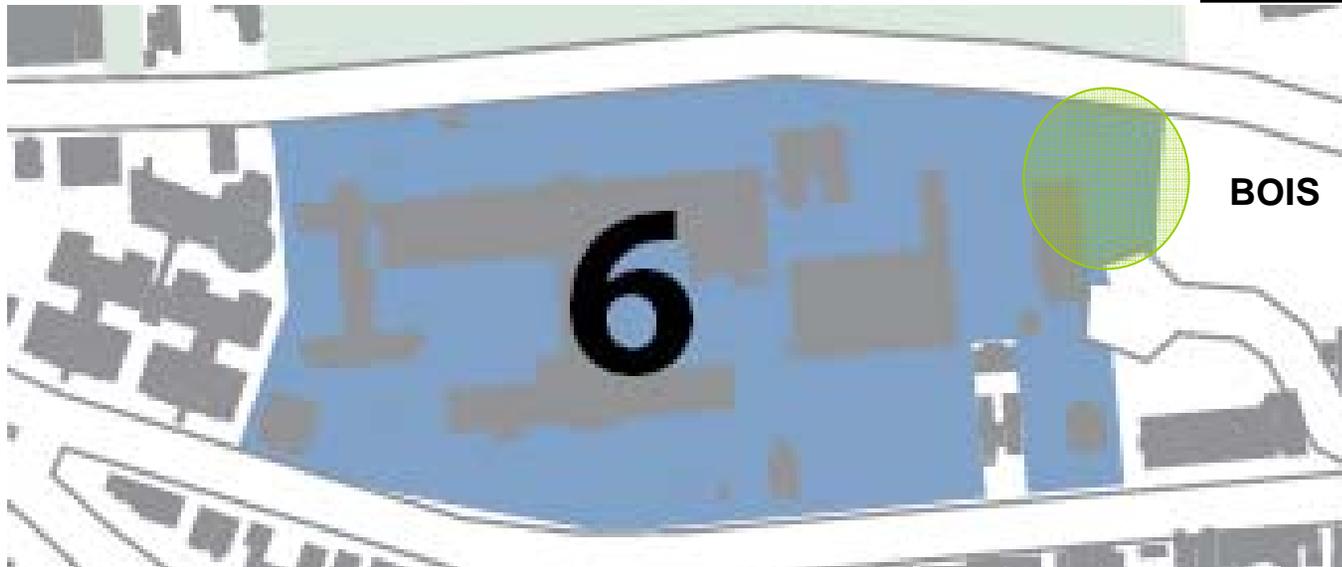
## Les institutions



# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## Le pacte patrimonial

## Le CUSM – Hôpital général



### **6 – Les engagements proposés au CUSM – Hôpital général**

- Protection du bois des Bénédictins
- Protection des vues vers et à partir de la montagne
- Amélioration de l'intégration du complexe hospitalier à son milieu
- Évaluation de la valeur paysagère du bois des Bénédictins

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## La protection et la mise en valeur des vues

Les régimes de protection proposés par le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal incluent des mesures visant la protection et la mise en valeur des vues.

Ces mesures visent l'amélioration des encadrements existants (des règles ou critères) assurant qu'un projet de construction doit tendre à maintenir des vues sur la montagne et le fleuve lorsqu'il est visé par une des vues.

Par rapport au site de l'Hôpital général, le document complémentaire identifie notamment les vues suivantes :

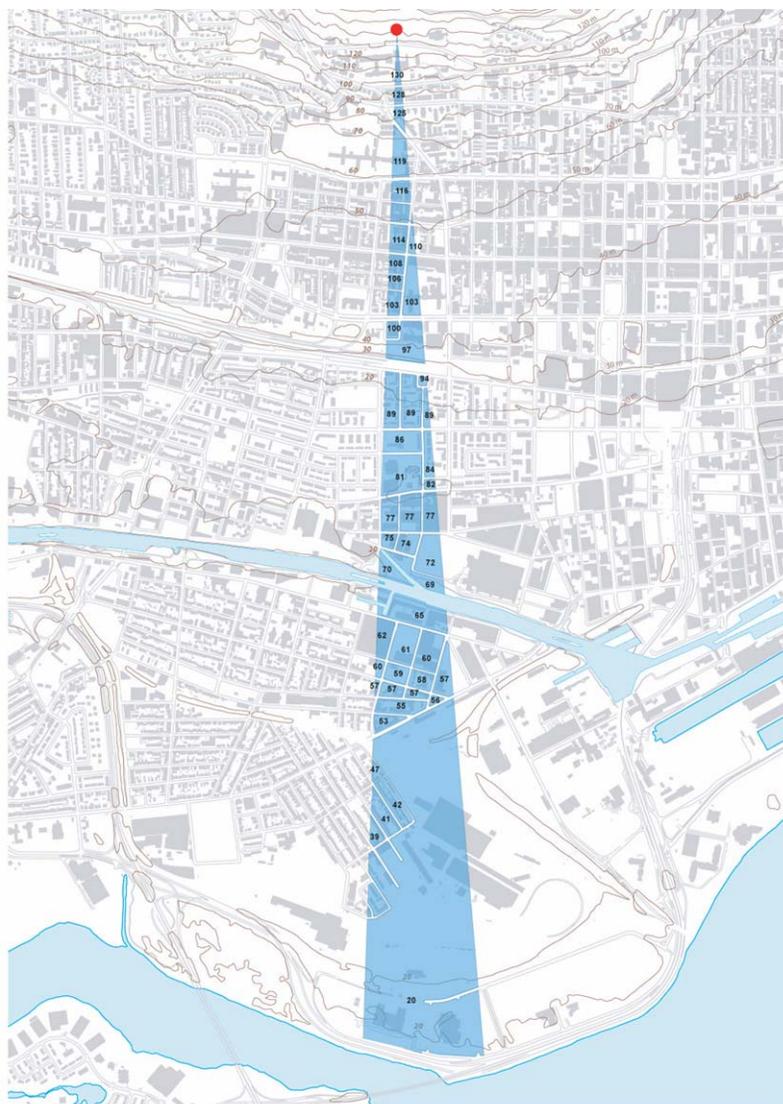


Vue de la clairière dans le Parc du Mont-Royal

# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## Les vues d'intérêt

Vue de la clairière dans le Parc du Mont-Royal



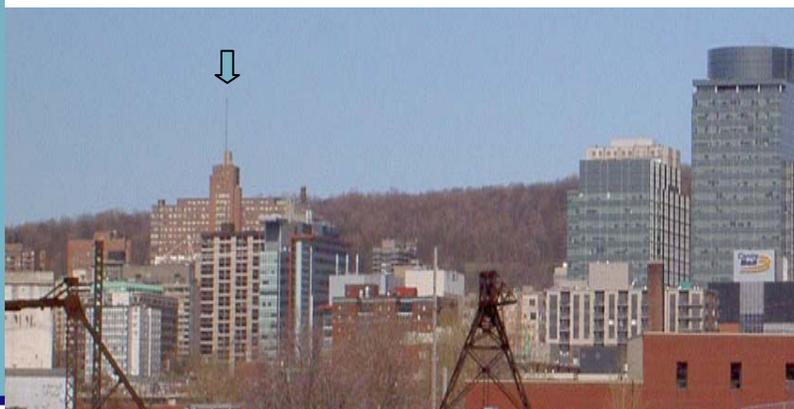
Localisation du point d'observation



# La protection et la mise en valeur du Mont-Royal

## Les vues d'intérêt

Depuis le bassin Peel



Depuis la rue Ropery



Depuis le Canal Lachine (Redpath)

# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme

---

Suite à l'exercice de planification, des dispositions spécifiques à la propriété de l'Hôpital général doivent être introduites au projet de modification du Document complémentaire au PU présenté au conseil municipal de février 2008 et ayant fait l'objet d'une consultation publique en mars et avril dernier.

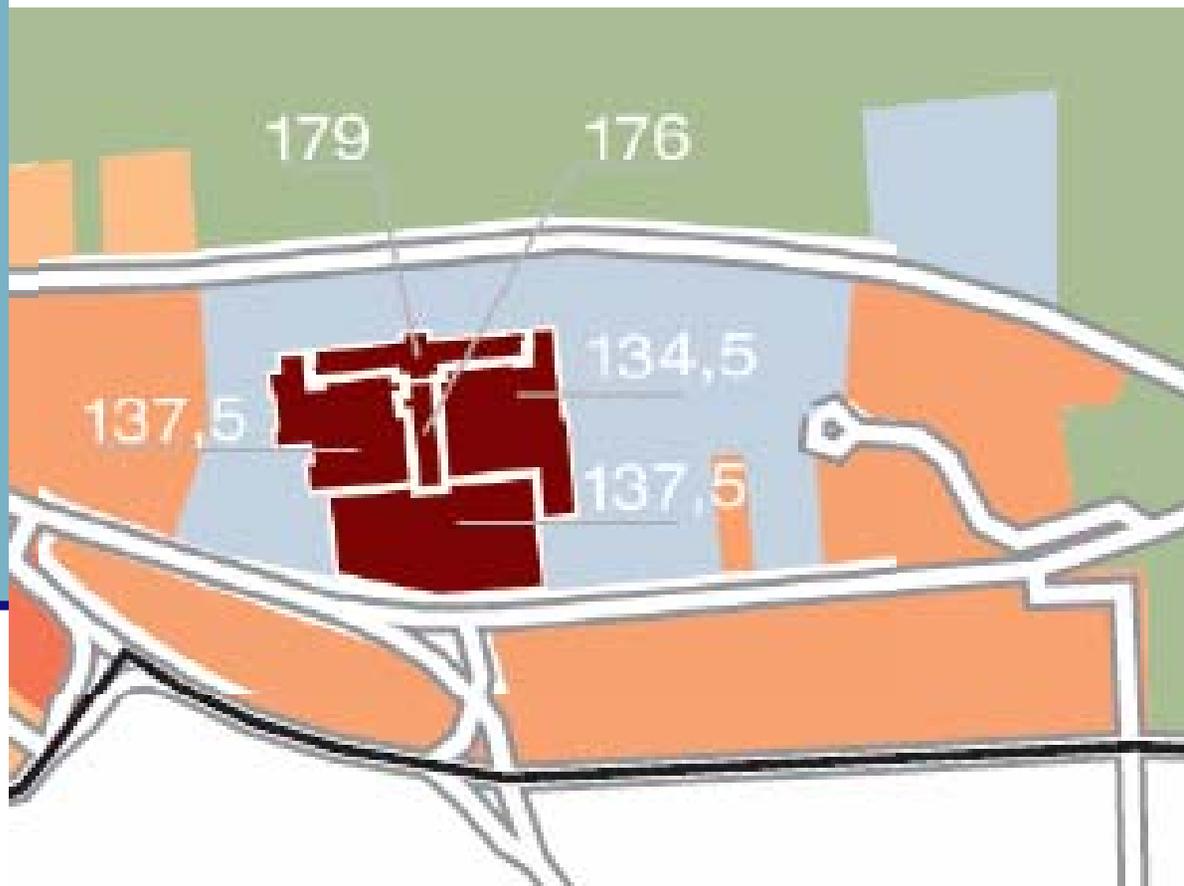
Proposition de dispositions à introduire :

- des hauteurs maximales à respecter à l'emplacement des agrandissements projetés (sur le complexe existant et dans les cours)
- un taux d'implantation tenant compte de la superficie des bâtiments existants et de celle des agrandissements projetés
- une interdiction de construire ou d'agrandir dans la cour avant bordant l'avenue Cedar
- une interdiction de construction dans le boisé des Bénédictins, dans le cadre des engagements du Pacte patrimonial du Mont-Royal.

# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme CUSM – Hôpital général de Montréal

## Paramètres proposés

### Annexe H – Limites de hauteurs



#### Annexe H

##### Les limites de hauteurs

Arrondissement historique et naturel  
du Mont-Royal

Hauteurs maximales

- 9
- 10
- 11
- 12,5
- 14
- 16
- 20
- 23
- 27
- 37
- 44

### Cote altimétrique maximale en mètres

### Cote altimétrique minimale en mètres

### Limites de hauteurs spécifiques en mètres  
(Université McGill)

Parc

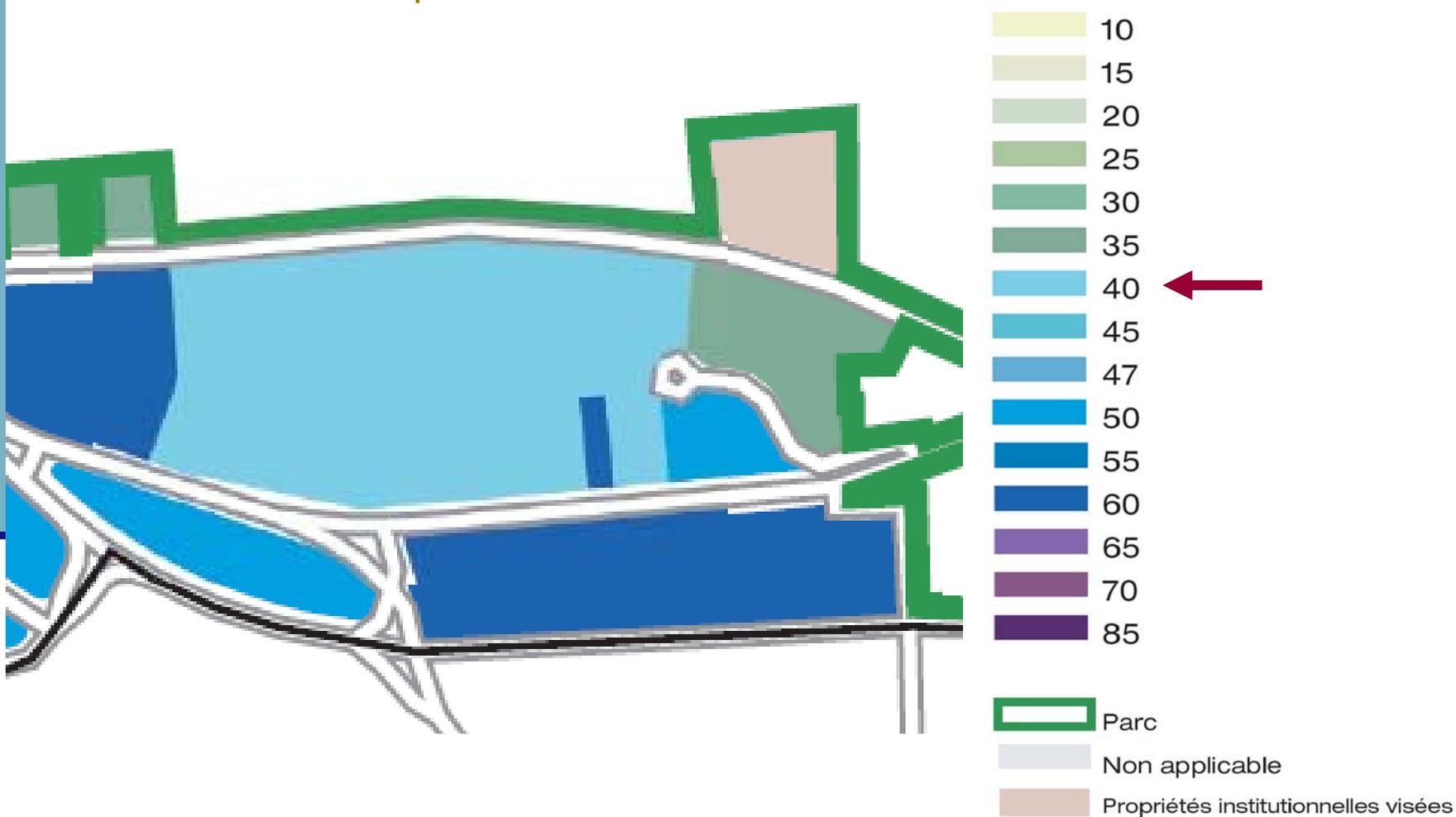
Non applicable

Propriétés institutionnelles visées

# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme CUSM – Hôpital général de Montréal

## Paramètres proposés

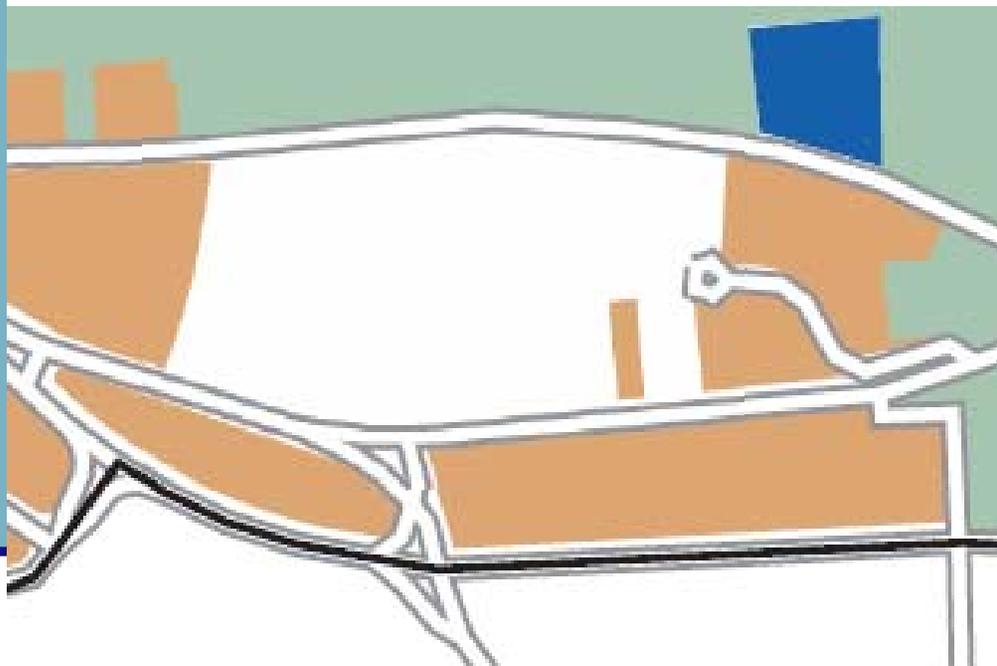
### Annexe I – Taux d'implantation



# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme CUSM – Hôpital général de Montréal

## Paramètres proposés

### Annexe J – Propriétés visées



**■** Institutions non régies par un règlement particulier et visées par la règle permettant l'agrandissement d'un bâtiment à des fins limitées

**■** Propriétés institutionnelles visées

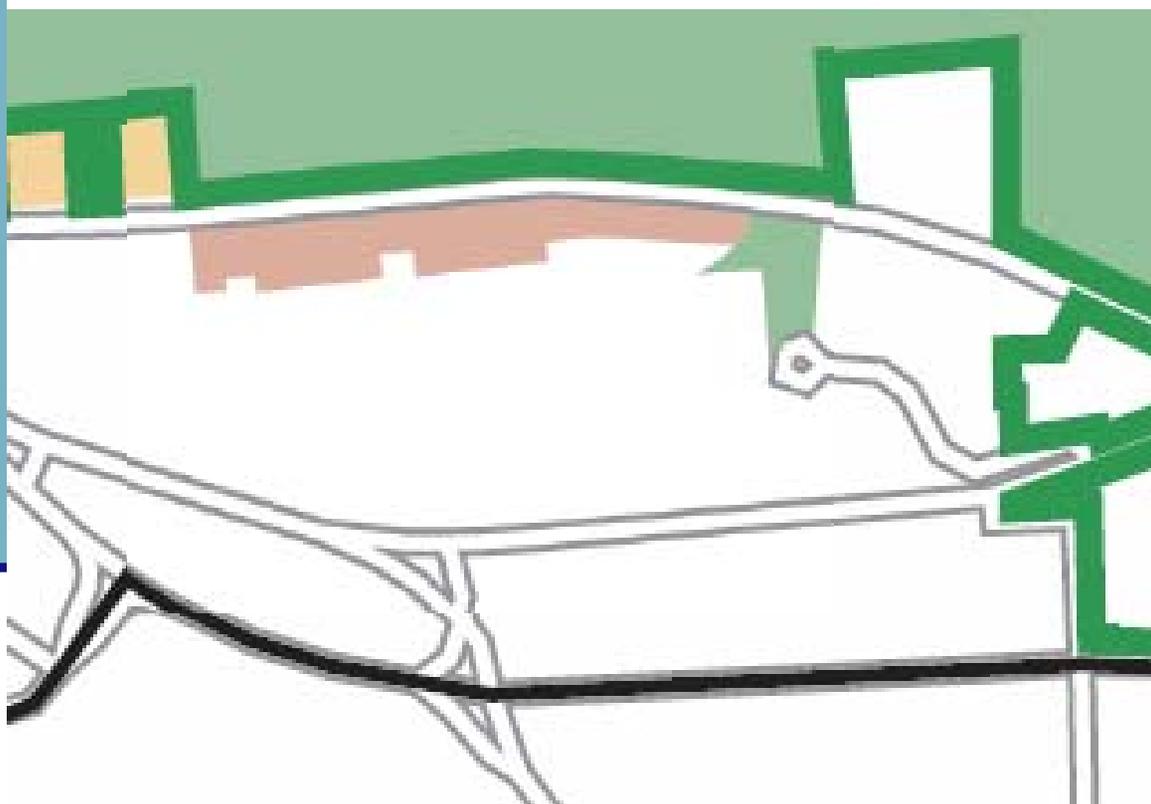
**■** Propriétés autres qu'institutionnelles

**■** Parc

# Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme CUSM – Hôpital général de Montréal

**Paramètres proposés**

## Annexe K – Milieux naturels et espaces verts protégés



« Pacte patrimonial »

- Secteur **A**
- Secteur **B**
- Secteur **C**
- Secteur **D**
- Parc**

# La protection et la mise en valeur du mont Royal

---

Merci

An aerial photograph of Montreal, Quebec, Canada, taken from an elevated perspective. The foreground is dominated by the snow-covered slopes of Mount Royal, with a dense forest of bare trees. In the middle ground, the city of Montreal is visible, featuring a mix of residential and commercial buildings, a large stadium (Stade Olympique de Montréal), and a large frozen body of water (St. Lawrence River). The background shows the city extending to the horizon under a clear sky. The word "Merci" is overlaid in white text on the snow-covered slope of the mountain.